Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_146-DE

Publié le 12/06/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUIN 2026

Séance du 9 juin de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 3 juin 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h30.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
ANTOINE Gérald					RUMIANO Valérie
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CABOURG Jérémy	X				
CADIO Thierry		X			
COLAS Yves	X				
COMPAIN Xavier		X			
COSSE Nathalie	X				
GEFFROY Jean-Michel	X				
GUIOT Sébastien	X				
HALLET Anne-Hélène	X				
HELARY Richard	X				
HELARY Valérie	X				
HELLO Marie-Christine				Marie-Josèphe TOQUET	
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien					TAISSET Maëlig
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCIEN Erwan	X				
LE BIHAN Gilbert			X		
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CARRÉ Richard					RAMONÉ Valérie
LE CHAT Marc					MOREL Nadia
LE FEVRE Margaux	X				
LE MÉHAUTÉ Claude	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE MOAL Brigitte	X				
LE POLES Ghislaine	X				
LE ROY Marie-Line	X				
LE SAINT Florence	X				

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_146-DE

LE TURLUER Frédéric	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
MAHE Michel	X				
MEURO Jérémy	X				
MEYNIER-WYDAUW Morgane	X				
MOREL Nadia	X				
NICOLAS Cyril	X				
PATUREL Jérémy	X				
PIERRES Audrey	X				
PINÇON Gwendal					HALLET Anne-Hélène
PRIGENT Dominique					LE VERRE Jean-Baptiste
QUILGARS LABARRE Liliane	X				
RAMONÉ Valérie	X				
ROUTIER Gaëlle		X			
RUMIANO Valérie	X				
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick					BOISSIERE Olivier
TAISSET Maëlig	X				

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :

SUPPLÉANT	présence
ANTOINE Vincent	
DERIAT Aline	
DUDAL Géraldine	X
GUERNION Nicolas	X
LE BOZEC Manon	

SUPPLÉANT	présence
LE FORESTIER Céline	
LE GONIDEC Christelle	
LE GONIDEC Thierry	X
LE YAN Pascale	
TOQUET Marie-Josèphe	X

Effectif légal : 53 **En exercice :** 50 **présents :** 39 **dont suppléants :** 1 **Votants :** 46 **dont pouvoirs :** 7

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

2026_146 : Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels

Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée la création de postes non-permanents afin de pouvoir assurer la continuité du service public, en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_146-DE

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L 332-23 1° et L332-23 2°,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE monsieur Le Président à procéder au recrutement d'agents contractuels au titre des articles L 332-23 1° et L332-23 2° du code général de la fonction publique, dans la limite du tableau ci-dessous :

Grade	DHS	Nombre d'ETP	Durée	Motif
Adjoint administratif territorial	35/35	4	12 mois maximum sur une durée de 18 mois	Accroissement temporaire d'activité
Adjoint technique territorial	35/35	20	12 mois maximum sur une durée de 18 mois	Accroissement temporaire d'activité
Assistant d'enseignement artistiques	20/20	2	12 mois maximum sur une durée de 18 mois	Accroissement temporaire d'activité
Auxiliaire de puériculture de classe normale	35/35	1	12 mois maximum sur une durée de 18 mois	Accroissement temporaire d'activité
Educateur de jeunes enfants	35/35	2	12 mois maximum sur une durée de 18 mois	Accroissement temporaire d'activité
Agent social	35/35	5	12 mois maximum sur une durée de 18 mois	Accroissement temporaire d'activité
Adjoint territorial d'animation	35/35	18	12 mois maximum sur une durée de 18 mois	Accroissement temporaire d'activité

AUTORISE monsieur Le Président à signer les contrats nécessaires et tout document relatif à cette décision,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Le Président,
Jean-Michel GEFFROY

Le secrétaire de séance
Olivier Boissière